
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 20 novembre 2015 à 8 h 30
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Madame Nathalie Vaillancourt, Chef de division à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Sylvain Dansereau, Chef de division ressources financières et matérielles
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 8 h 40.

CA15 14 0421

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 8 h 45, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 8 h 45, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA15 14 0422

Autoriser l'autorité compétente de l'arrondissement à suspendre l'émission de tout certificat d'occupation pour l'établissement situé à l'étage du 7474, rue Saint-Hubert à Montréal, dans le cadre de l'analyse de toute demande de certificat d'occupation à des fins commerciales à cet endroit.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'autoriser l'autorité compétente de l'arrondissement à suspendre l'émission de tout certificat d'occupation pour l'établissement situé à l'étage du 7474, rue Saint-Hubert à Montréal, dans le cadre de l'analyse de toute demande de certificat d'occupation à des fins commerciales à cet endroit.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1152799005

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0423

Adopter le Règlement RCA14-14013-1 modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA14-14013-1 modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) a été donné le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA14-14013-1 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA14-14013-1 modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1154969016

CA15 14 0424**Adopter le Règlement RCA15-14005 intitulé Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier 2016).**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA15-14005 intitulé Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier 2016) a été donné le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le Règlement RCA15-14005 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement numéro RCA15-14005 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier 2016) ».

Adopté à l'unanimité.

40.02 1153121006

CA15 14 0425**Adopter le Règlement RCA13-14004-1 modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA13-14004-1 modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a été donné le 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA13-14004-1 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA13-14004-1 modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1151309003

CA15 14 0426**Adopter le Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) afin de retirer le contingentement entre les établissements de soins personnels et de créer l'usage « massothérapie ».**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension afin de retirer le contingentement entre les établissements de soins personnels, de créer l'usage « massothérapie », d'exclure ce nouvel usage des zones commerciales C.1, a été donné le 6 octobre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue 28 octobre 2015, dûment convoquée par avis parus dans le Devoir, édition du 9 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir du 4 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) Extension afin de retirer le contingentement entre les établissements de soins personnels et de créer l'usage « massothérapie ».

Adopté à l'unanimité.

40.04 1155898024

CA15 14 0427

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement des allèges du bâtiment situé au 215, rue Jean-Talon Ouest. Demande de permis numéro 3001064746.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan intitulé « Fiche technique - Allège », daté du 30 septembre 2015, réalisé par Service Reno T, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 novembre 2015, déposé en soutien à la demande de permis et visant le remplacement des allèges du bâtiment situé au 215, rue Jean-Talon Ouest. Demande de permis numéro 3001064746.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1156996009

CA15 14 0428

Entériner l'entente de principe intervenue entre l'arrondissement et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - local 301), en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver l'entente intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - local 301) et l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer pour et au nom de l'arrondissement, tous les documents relatifs à cette entente, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1151309006

CA15 14 0429

Nommer un nouveau secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de nommer, à compter du 20 novembre 2015, madame Marie-Hélène Banquet à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en remplacement de madame Anne Bergeron.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1154379010

Levée de la séance

À 9 h 10, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2015.